Aix*Marseille université
Initiative d'excellence

Arrêté n° UFR Sciences - Bio-industries et Biotechnologies 2020-2021 – N°2

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 17 mai 2018 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la Licence professionnelle « **Bio-industries et Biotechnologies** », Parcours-type « **Sécurité qualité et microbiologie en industries agroalimentaires (SQMIA)** » est composé comme suit pour l'année universitaire **2020-2021** :

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Isabelle GIMBERT
Suppléant(e) : Jean-Luc CAYOL

Liste des membres : S. RAOUCHE, J.L. CAYOL

Professionnels des secteurs concernés (au moins un quart et au plus la moitié) :

Liste des membres : L. BELZUNCES, F. FINE

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et le Directeur Général des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 20/11/2020

La Doyenne

Faculté des Sciences Université d'Aix Marseille AMU

Pour le Président et par délégation,

Laurence MOURET
La Doyenne de La Faculté des Sciences